

du 1er au 8 décembre 2022

**ORDRE DU JOUR
DU COMITE TECHNIQUE SPECIAL
DES PREFECTURES
Le jeudi 3 novembre 2022**



Ministère de l'intérieur et des outre-mer

Comité technique spécial des préfetures
du ministère de l'intérieur et des outre-mer
Jeudi 3 novembre 2022 à 14h30

ORDRE DU JOUR MODIFICATIF

A – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES COMITES TECHNIQUES DU 7 SEPTEMBRE 2021, DU 10 FEVRIER 2022 ET DU 4 AVRIL 2022

B – PROJETS DE TEXTES SOUMIS A L'AVIS DU COMITE TECHNIQUE SPECIAL DES PREFECTURES

POINT N°1 Projet de décret portant modification de l'article 26-1 du code civil et du décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993 modifié relatif aux déclarations de nationalité, aux décisions de naturalisation, de réintégration, de perte, de déchéance et de retrait de la nationalité française.

POINT N°2 Projet de décret relatif à la modalité de substitution du télé-service ANEF mentionné à l'article R.431-2 du CESEDA.

POINT N°3 Projet d'arrêté pris pour l'application de l'article R. 431-2 fixant les modalités d'accueil et d'accompagnement au télé-service ANEF.

C – INFORMATION

POINT N°4 Projet de décret portant création d'un traitement de données à caractère personnel dénommé « NATALI ».

D – POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR A LA DEMANDE DE LA MOITIE AU MOINS DES REPRESENTANTS TITULAIRES DU PERSONNEL (article 45 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat

Ces points ont été inscrits à la demande du syndicat FO Préfectures et des services du MI.

- Point d'étape sur le plan d'actions et de soutien pour les SGCD
- Point sur les CERT (effectifs et implantations)
- Bilan expérimentation CGF des services CHORUS
- Création et dé-fusion des sous-préfectures
- Organisation des JO 2024 – impact sur l'organisation des services de préfetures
- Budget et Effectifs 2023
- Difficultés paies pour les agents des préfetures (rôle des SGAMI)
- Mise en place de l'ASA

Notre syndicat a été le SEUL à demander des points supplémentaires à l'ordre du jour de ce CTSP (et comme aux autres) afin d'aborder dans cette séance vos problématiques du quotidien !!

C'est pourquoi, du 1er au 8 décembre 2022, soutenez les listes FO PREF SMI

Le SEUL syndicat qui s'occupe réellement de votre avenir

Je vote pour un syndicat libre et moderne !!

Je vote FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MI !!

